



Comité de course n°2 – 08/09/2019
Enduro Series – Coupe de France d'Enduro

Il a décidé d'attribuer les pénalités suivantes :

- 15 secondes aux dossards 405 et 407 pour non port de dossard,
- 30 secondes aux dossards 3, 17, 93, 55 et 176 pour non-respect du parcours dans son intégralité.

Le collège des commissaires